

APV FLEGT UE – GABON
Compte-rendu de la séance de négociation
du 24 septembre 2010

1. La première session de négociation formelle de l'APV FLEGT s'est ouverte à Libreville le vendredi 24 septembre 2010 à 9h30 en présence des deux négociateurs, le Ministre des Eaux et Forêts de la République Gabonaise M. Martin MABALA, et M. Lluís RIERA FIGUERAS, Directeur à la DG Développement à la Commission européenne.

Introduction et ouverture

2. Le ministre des Eaux et Forêts, M Martin MABALA négociateur de la partie gabonaise a procédé à l'ouverture par un mot de bienvenue dans lequel il a cadré les volontés des deux parties à vouloir engager cette négociation conformément à la déclaration proclamée le jeudi 23 septembre 2010 à l'auditorium du ministère.
3. Le négociateur européen M. Lluís RIERA a répondu par un mot de remerciement dans lequel il a adressé ses félicitations à la République gabonaise, partenaire important de l'Union européenne et exportateur de bois de première importance. Il a souligné l'importance de l'impact commercial de cet accord, et mentionné le Lacey Act (Etats-Unis) et la nouvelle législation européenne, témoignant de la demande croissante pour du bois vérifié d'origine légale. Avec l'APV, le Gabon répondra à cette demande.

Participants

4. Les deux parties ont proposé un tour de table pour présenter les membres de chacune des deux délégations.
5. Pour la partie gabonaise
 - M. Martin MABALA, Ministre des Eaux et Forêts, Négociateur,
 - M. Sylvain NZE NGUEMA, Directeur Général Adjoint, Président du Comité Technique de Coordination,
 - Mme Marcelle MBENOAME ETSSELLAH, Ministère du Travail,
 - M. Léandre TSANGUI, Ministère des Transports,
 - M. François Xavier MATOKA, Direction Général des Douanes,
 - M. Willy NDONG AKOURE, Cellule d'appui à l'ordonnateur national du FED au Ministère de l'Economie,
 - M. Richelieu ZUE OBAME, Point focal FLEGT société civile,
 - M. Hubert Aimé KOUMBA, ONG Environnement sans frontières,
 - M. Jean Nestor PAMA-PAMA, ONG Nyanga tour,
 - M. Franck CHAMBRIER, Syndicat des Industriels et Aménagistes Gabonais,
 - Mme Nathalie NYARE, facilitation nationale,
 - M. Alain PENELON, Conseiller Régional FLEGT COMIFAC.

6. Pour la partie européenne
 - M. LLuis RIERA, Directeur des politiques thématiques, DG Développement, Commission européenne
 - M. Mathieu BOUSQUET, DG Développement, Commission européenne
 - M. Bernard de SCHREVEL, Chef de section, Délégation de l'Union européenne à Libreville
 - M. Stephan COCCO, Chargé de programmes, Délégation de l'Union européenne à Libreville
 - M. Thomas PICHET, Expert, European Forest Institute (EFI)
 - M. Michel PRE, Conseiller régional, Ambassade de France
7. Le Ministre a lancé la constitution du secrétariat de séance. La partie gabonaise a proposé Mme Nina Calista SAMAKE et M Alain PENELON. Pour la partie européenne MM. Mathieu BOUSQUET et Thomas PICHET ont été proposés.

Déroulement des négociations

8. M. Sylvain Nze Nguema a présenté un panorama du secteur forestier gabonais, et insisté sur les enjeux de l'accord volontaire de partenariat pour le Gabon, notamment pour l'amélioration de l'accès au marché européen, la reconnaissance des efforts déjà réalisés en matière de gestion durable des forêts, et l'encouragement au développement du tissu industriel national.
9. La partie européenne a félicité la partie gabonaise pour les efforts entrepris, par exemple le retour au domaine en 2010 de 800 000 ha en application de la réglementation forestière (non paiement des taxes et non engagement dans le processus d'aménagement). La cohérence et la complémentarité entre les démarches de gestion durable des forêts et celle de conservation des écosystèmes ont également été saluées. Des clarifications ont été apportées sur quelques points spécifiques comme les plantations, les forêts communautaires, et la récente interdiction d'exportation des grumes.
10. Dans sa présentation, M. Mathieu Bousquet a rappelé quelques éléments clé du processus APV FLEGT et a décrit les différentes parties de l'accord, en détaillant les attendus du corps de texte et de chacune des annexes. Il a, pour chacune d'entre elles expliqué l'objectif, la structure et évoqué le travail méthodologique y relatif.
11. A la suite de cette présentation, M. le Ministre a souligné l'importance du renforcement des capacités pour la vérification de la légalité des bois sur le terrain. La nouvelle réglementation européenne sur le bois illégal, en cours d'adoption, a été présentée, et M. Lluis Riera a insisté sur sa complémentarité avec les accords volontaires de partenariat.
12. Des clarifications ont été apportées sur le lien entre FLEGT et la certification privée, sur les choix possibles en termes de couverture des bois et produits dérivés soumis à autorisation FLEGT, et leurs conséquences opérationnelles et politiques.
13. Mme Nathalie Nyare a présenté le dispositif gabonais de consultation des parties prenantes pour le processus FLEGT, tant au niveau du comité de coordination qu'au

4 4-

niveau des différents collèges d'acteurs (administrations, secteur privé, société civile). M. Lluís Riera a félicité la partie gabonaise pour la pertinence du dispositif mis en place, a rappelé l'importance de ces consultations et a suggéré d'y associer, sous une forme qu'il appartiendra à la partie gabonaise de définir, des représentants des parlementaires d'une part et des représentants des communautés locales d'autre part.

14. Dans sa présentation, M. Richelieu Zué Obame, a rassuré la partie européenne sur ce dernier point, rappelant que la plateforme de la société civile impliquait 25 ONGs, dont de nombreux représentants des communautés locales. Il a présenté le cadre de concertation du collège d'acteurs de la société civile et le protocole d'entente qui les lie.
15. Il a poursuivi avec une présentation du projet d'appui à la préparation de la définition de la légalité, financé dans le cadre du programme ACP-FLEGT, avec notamment la constitution de la plateforme des ONGs, les ateliers de formation et de sensibilisation, la création d'un site web, et une analyse des textes réglementaires. M. Lluís Riera a apprécié l'engagement et le professionnalisme de la société civile, ce qui est un gage de succès pour le processus.
16. M. Franck Chambrier a présenté les différentes catégories d'acteurs du secteur privé national, et a proposé une approche pour consulter ces différents acteurs, insistant notamment sur le rôle de vecteur d'informations et de coordination que pourraient jouer le syndicat des industriels et aménagistes gabonais (SIAG), le projet d'aménagement des petits permis forestiers gabonais (PAPPFG), et la direction générale des eaux et forêts.
17. Une proposition de chronogramme des négociations a été présentée par la partie gabonaise, discutée en séance, amendée puis approuvée par les deux parties. Le chronogramme prévoit notamment deux sessions de négociation à Bruxelles et deux à Libreville, et a pour objectif un paraphe de l'accord au 14 décembre 2011. Le document approuvé est joint en annexe.
18. Les deux parties ont convenu des modalités de la négociation, en termes de transmission des documents de travail et des moyens de communication à utiliser (transmission une semaine avant chaque réunion par e-mail à l'ensemble des deux équipes, Sylvain Nze Nguema et Mathieu Bousquet étant les points de contact respectifs, secrétariat alterné des sessions techniques). Lors des sessions de négociation, les compte-rendus signés par les deux parties seront rendus publics. Chaque partie définira la stratégie de communication à destination de ses parties prenantes, et prendra en charge les frais y relatifs.
19. La partie européenne a présenté quelques réflexions relatives à la couverture de l'APV (couverture produits - quels seront les produits soumis à autorisation FLEGT et couverture géographique - quels seront les marchés visés : UE, tous exports, marché national). Elle a souligné la nature politique de cet accord, notamment des décisions relatives à la couverture de l'APV. Des clarifications ont également été apportées sur les conséquences des différents choix possibles, à la fois en termes d'image et de messages envoyés aux marchés internationaux et à l'opinion publique, et en termes d'organisation opérationnelle de la filière et du système de vérification de la légalité y afférant.

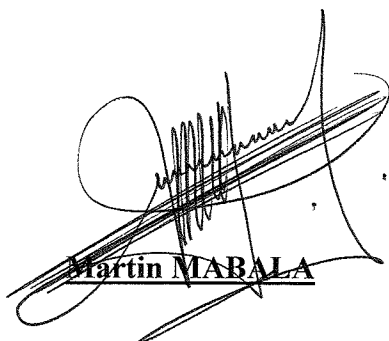
4-

20. Des discussions ont également eu lieu sur la coopération entre l'UE et la Chine, l'évolution des marchés, notamment asiatiques. La question de la compatibilité et de la cohérence des systèmes au niveau sous-régional a été évoquée. Toutes ces questions ont stimulé un débat très intéressant qui se prolongera au cours des semaines à venir, tant au sein de la partie gabonaise qu'au niveau des séances techniques et de négociation.

21. La séance a été clôturée à 16h15.

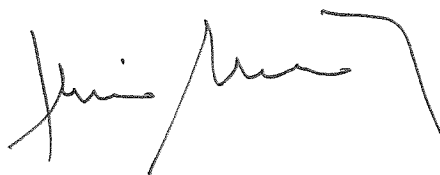
Fait à Libreville, le 24 septembre 2010

Pour la Partie Gabonaise



Martin MABALA

Pour la Partie Européenne



Lluís RIERA FIGUERAS